

Les femmes de la cité et l'écologie

La Muraille Verte

pour lutter contre la délinquance

1. Délinquance

La délinquance est un problème important et croissant. On aboutit dans certain quartier de nos villes à des zones de non droit. Des bandes organisées opèrent, dans ces quartiers, en rendant très difficiles les interventions policières. Ces bandes vivent de divers trafics et font vivre une économie souterraine.

Après plusieurs années d'existences, ces organisations sont maintenant rodées et structurées. Leur éradication devient de plus en plus difficile.

Les très jeunes sont utilisés comme guetteurs, les moins jeunes comme rabatteurs. Les femmes seules deviennent des nourrices de drogue.

Faut-il augmenter les effectifs de police. La réponse n'est pas si simple. En effet quand un délinquant est arrêté 5, 10 fois, c'est que la police a bien fait son travail 5, 10 fois.

Mais le délinquant est rapidement remis dans le milieu dans lequel il évolue, où il a ces habitudes, ces relations, sa bande.

Si les effectifs de police étaient 2, 3, 4 fois plus nombreux, le même délinquant serait plus souvent arrêté (30, 40 fois)) mais jugé autant de fois et relâché dans ces mêmes proportions.

Le problème ne se résoudra pas pour autant, et la police continuera à perdre de son autorité dans ces milieux.

D'autant qu'un jeune pour être intégré à une bande doit passer son rite d'intégration en provoquant la police (vol, incendie de voiture, etc. ...) et en passant quelques jours en prison pour qu'à la fin, il soit reconnu par les membres de son groupe.

La police ne fait que faire passer ces rites initiatiques.

Effet généré

Cet état génère un mécanisme qui s'auto alimente, s'auto génère. Il se développe dans un terreau fertile car en vase clos, sans jamais que le délinquant est une autre alternative que de retomber dans ce système sans fin.

Proposition

Mettre ces délinquants en prison n'est pas la solution tant leur nombre est important. Cette importance oblige, aujourd'hui à réduire les peines, à sanctionner avec du sursis. De plus la cohabitation en prison des «délinquants confirmés» et de jeunes, favorise l'apprentissage à la grande délinquance et favorise les réseaux mafieux.

Et surtout on oublie les victimes et leur peur, puisqu'elles vont revivre rapidement à côté de leurs agresseurs, voleurs, violeurs dès la sortie trop rapide de prison.

Il en découle une perte de confiance dans le rôle protecteur de la justice. La peur s'installe alors et la soumission aux contraintes mafieuses et règles locales s'amplifient.

Je propose d'éloigner pendant un temps qui dépendra des règles du caryopse , le délinquant.

Le temps de sa peine, il ira dans un pays étranger ou la langue utilisée localement ne sera pas comprise par les délinquants. Cette barrière de la langue sera la prison la plus sûre.

Il participera en travaillant au reboisement dans le cadre de la «Grande Muraille Verte» et participera ainsi à un ouvrage bénéfique pour la planète. (ou autre projet écologique)

Le désert ronge les terres fertiles au Sahel depuis des décennies. Pour enrayer son avancée, onze pays africains s'unissent pour édifier une «Grande Muraille Verte ». Initié en 2005, ce vaste projet vise à reboiser une bande de 15 km de large sur 7000 km de long, de Dakar à Djibouti.

L'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte est une organisation interétatique à statut juridique international regroupant onze Etats membres : **Burkina Faso, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan et Tchad**. Elle a pour objectif, la réalisation de la Grande Muraille Verte. Elle est relayée dans chaque Etat membre par une structure nationale GMV

Malheureusement les moyens, principalement de la main d'œuvre manque. La France et pourquoi pas d'autres pays européens pourraient participer à cette œuvre bénéfique pour la planète.

Dans nos prisons, un prisonnier français coute 100 euros par jour (chiffre 2013). Autant dépenser ce montant dans un objectif d'intérêt collectif.

De plus, Il pourra suivre des formations en Web Education (voir chapitre correspondant) pour suivre des cours (lecture, écriture) avec des smartphones de récupération sans carte SIM mais Wifi.

En fonction de son assiduité et du résultat à ces cours (voir chapitre enseignement à distance), il pourra raccourcir sa peine, choisir le pays d'intervention.

Mais attention en cas de récidive la règle du « Caryopse » s'appliquera et l'exclura de plus en plus longtemps de son milieu.

C'est le délinquant lui-même qui gère la longueur de sa peine.

Pour le plus grand bien de ces victimes et de la police qui pourra se consacrer à d'autres délinquants.

Avantage

Les victimes seront mieux protégées par cet éloignement,

La police sera plus efficace, elle pourra voir la progression de son travail.

Le délinquant absent et réellement isolé de son milieu ne retrouvera pas aisément sa place « de caïd » au sein de sa bande. Car absent trop longtemps et sans lien téléphonique

Il comprendra rapidement que sa peine double à chaque nouvelle faute (règle du Caryopse) et donc son éloignement augmentera et s'isolera davantage de son groupe.

Découvrir les conditions de vie de ces pays, travailler à combattre le désert sera également une période propice à sa réflexion sur sa situation et son parcours.

Le travail qu'il réalisera sur la « Muraille Verte » règlera les frais qu'il a généré (nourriture, transport en bateau, encadrement, hébergement). Son assiduité au travail déterminera la durée de sa peine en + ou en.

Les femmes au cœur de la cité

Dans les quartiers sensibles, les immeubles devraient être gérés uniquement par les femmes dans des collectifs adaptés.

La responsable du collectif, véritable **matriarche** de l'immeuble se verrait attribuée des pouvoirs particuliers avec des responsabilités spécifiques pour gérer son immeuble et ces occupants

Elle sera Interlocutrice des services de l'état (sociaux, et autres), conseillère auprès des familles de l'immeuble.

Le législateur précisera la liste de ses prérogatives.

Conséquences : Certaines femmes isolées le seront moins. L'entraide sera favorisée.

Une réponse collective structurée sera plus puissante face aux difficultés quotidiennes.

Ces femmes sont mères et grand-mères des jeunes du quartier et gardent une certaine autorité sur eux.

2. Tutorat

Combien de gens protestent contre ce qu'ils pensent être à tort ou à raison de la répression policière ou assimilée et se disent prêts, par réaction à :

- excuser les actes violents sous prétextes que c'est une forme d'expression
- s'opposer à une condamnation de la justice sous prétexte que les antécédents de la personne peuvent excuser les faits délictueux
- à tolérer les incivilités (excès de vitesse, manque de civisme, agression verbale...)
- s'opposer au renvoi de délinquants étrangers dans leurs pays
- tolérer ceux qui brûlent des voitures par réaction à un événement

Qu'ils soient violents ou pas, faits par des mineurs ou des majeurs, les actes délictueux, les actes d'incivisme ne doivent pas être ignorés et surtout ne doivent pas être laissés sans réponses pénales graduées. La prison n'est évidemment pas la solution à tous les actes.

Les contestataires, extérieurs au sujet jugé, qui protestent contre une décision de justice ne devraient pouvoir le faire que s'ils deviennent le tuteur de l'auteur des méfaits. Ils devraient assumer la responsabilité de leur opinion en devenant tuteur du délinquant en association, pourquoi pas, avec d'autres tuteurs dans un collectif « de tuteurs », le délinquant pourra ainsi éviter la prison. Les tuteurs veilleront à la bonne conduite de leur filleul et toutes nouvelles infractions étant alors de la coresponsabilité directe du ou des tuteurs concernés et du filleul.

Ceux qui excusent, justifient, pardonnent ces actes doivent assumer l'engagement de leurs paroles en devenant tuteur du délinquant. En devenant tuteur simple ou « tuteurs collectifs » de celui qui a fauté.

Qu'ils deviennent, alors, tuteurs en co-assumant les conséquences pénales et financières des actes délictueux reprochés. Ils participent également au dédommagement des victimes, au coût de la réinsertion, des réparations des dégâts occasionnés etc.

Et cela au nom des victimes trop souvent oubliées et des biens collectifs dégradés.

Merci de votre lecture des extraits choisis de :

Ni Minocratie, Ni Abstention,

Copyright © 2016
All rights reserved.

ISBN-13: 978-1540804358

ISBN-10: 1540804356